

DERNIERE HEURE

DEUXIÈME EDITION - 3 HEURES MATIN

L'ŒUVRE & LA VIE D'UN SAVANT

M. Louis-René de Lespinasse

Il n'y a pas eu de tractations entre le Gouvernement français et M. Skobeleff

PARIS, 16 février. — On dément catégoriquement la nouvelle publiée dans la presse allemande et suédoise laquelle des tractations auraient été conclues entre le gouvernement français et M. Skobeleff qui est présenté comme étant l'agent des soviets à Paris.

M. Skobeleff n'est pas connu comme ayant une mission officielle et aucune conversation de quelque ordre que ce soit n'a été engagée entre lui et le représentant officiel qualifié du gouvernement.

LA CAMPAGNE DE FAUSSES NOUVELLES

PARIS, 16 février. — Le ministre de l'Intérieur a signé des arrêtés d'expulsion vis-à-vis de deux étrangers qui ont pris part à la campagne de fausses nouvelles financières.

Le renflouement de la B. I. C.

PARIS, 16 février. — La commission sénatoriale des finances a adopté le texte présenté par le gouvernement et voté par la Chambre du projet de loi relatif à la Banque Industrielle de Chine.

LA LOI DE HUIT HEURES

PARIS, 16 février. — Le Comité Parlementaire du commerce a poursuivi l'examen de la loi de huit heures.

LE TRI-CENTENAIRE DE MOLIÈRE

PARIS, 16 février. — L'Académie Française a désigné M. Henri Lavedan pour la représenter au service solennel anniversaire du Tri-Centenaire de Molière qui sera célébré demain vendredi à Saint-Roch.

LE GÉNÉRAL MAISTRE REÇOIT LES ANCIENS COMBATTANTS

PARIS, 16 février. — Les Amis de la France ont reçu, cet après-midi, et sous la présidence du Général Maistre, membre du conseil supérieur de la Guerre, les sections d'anciens combattants.

Les Sports

Les rencontres du F.C.M.

On nous communique la note suivante : L'Union Sportive du Berry vient dimanche en première équipe rencontrer le F. C. M. première, sur le terrain du Pré-Bercy. Cette sera l'équipe de Bourges ? Jadis ce club disputait régulièrement des matches avec le F. C. M. mais alors il faisait partie du même comité régional « Le Bourbonnais » et la cordialité des rapports s'en ressentait ! En ce temps-là, l'U. S. B. était une des bonnes équipes de la région. Elle est restée prospère, fournissant, l'hiver dernier, un team d'une grande homogénéité. Cette année, elle a littéralement sauté contre le solide 15 vicieronnais que nous verrons très probablement, ici, le dimanche suivant.

Reconstituée après la guerre, l'U. S. B. a été dotée d'un stade grâce à l'activité, aux largesses et au travail infatigable de son excellent et si aimable président, M. Tavernier. En prononçant ce nom, je ne puis m'empêcher de me souvenir de ce que cet homme fit jadis pour les sports et pour le rugby en particulier. Il a été avec les Subert, Bossu, Jodelle, Pierre Faure, Centre, Virlogeux, Quignon et quelques autres, un des dirigeants avertis et avisés de notre sport favori qui le firent connaître et aimer. L'espère que M. Tavernier voudra bien accompagner son équipe que nous recevrons de notre mieux.

Moulins

Quelle sera l'équipe que le F. C. M. va opposer à l'U. S. B. ? On prétend qu'à deux hommes près c'est la première complète ! Tant mieux et bravo car souvenez-vous loezmiens, qu'il faut vous entraîner pour les grandes rencontres si prochaines contre Chalon contre les Anglais, contre le Racing, contre la Générale, etc. A noter chez nous, dans la rentrée de Damaneche et de Brossier, la présence de De Praincy, etc. hélas, notre as Pouzados ne peut paraître, encore reprendre son poste mais il faut l'espérer pour bientôt.

LE RUGBY AU F. C. MOULINOIS

Sont annoncés pour dimanche : A Moulins, F.C. Moulinois (1) contre U.S. du Berry (1). A Bourges, F.C. Moulinois (2) contre U.S.B. (2). A Digoin, F.C. Moulinois (3) contre F.C. de Digoin (3). A Saint-Yorre, F.C. Moulinois (4) contre Jeunesse Sportive de Saint-Yorre (4).

UN MATCH DE SCOLAIRE A MOULINS

Dimanche, au Pré Bercy, il y aura un match de rugby entre les écoles normales de Moulins et de Nevers.

CLUB NIVERNAIS D'AMATEURS

On nous communique la note suivante : La cinquième conférence qui terminait la série organisée par le C.N.A. sur la Préparation Militaire...

La libération de la classe 20 commencera le 1er mars et sera terminée le 4 mars

PARIS, 16 février. — Les opérations de libération des militaires de la première fraction du contingent de la classe 1920 commenceront le 1er mars 1922 et seront terminées le 4 mars 1922.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

- Le 1er mars 1922, libération des hommes incorporés le 15 mars 1920 ;
- Le 2 mars 1922, libération des hommes incorporés le 16 mars 1920 ;
- Le 3 mars 1922, libération des hommes incorporés le 17 mars 1920 ;
- Le 4 mars 1922, libération des hommes incorporés le 18 mars 1920.

Les corps de la Sarre procéderont aux opérations de libération dans les mêmes conditions que les corps de l'intérieur.

Les militaires libérés seront dirigés en détachements, soit sur Sarreguemines, soit sur Metz, suivant les régions où ils doivent se retirer. Ils voyageront individuellement au-delà de ces deux villes jusqu'à destination.

UN ACCORD ANGLO-EGYPTIEN

Londres, 16 février. — L'Agence Reuters annonce que les conversations entre M. Lloyd George, Lord Curzon et le maréchal Allenby, haut-commissaire britannique en Egypte, ont abouti à un accord relatif sur la politique à suivre en Egypte et sur le terrain de la note que le gouvernement britannique va adresser au gouvernement égyptien à cet effet.

LES POURSUITES CONTRE M. PIETRE

LIMOGES, 16 février. — L'enquête ouverte par M. Romblin, conseiller à la Cour de Limoges, sur la plainte en corruption de fonctionnaire dont fait l'objet M. Pietre, ancien préfet de la Creuse, au sujet de marchés de ravitaillement du département, est terminée.

LANDRU PROCLAME SON INNOCENCE

VERSAILLES, 16 février. — Dans la soirée, MM de Navières du Treuil et Reaux, tous deux secrétaires de M. de Moro-Giafferi, ont signifié à Landru le rejet de sa demande de révision. Landru a écouté très calme et n'a manifesté à cette nouvelle aucune surprise.

Il a déclaré toutefois qu'il était innocent et à toutes les sections de l'histoire locale, XVIIe siècle et les Forges et charbons du Nivernais pendant les guerres de Louis XIV, il a décrit les Eglises de Champigny et de Marzy, le Mobilier de deux Chanoines et la Bibliothèque d'un Officier, à la fin du XIVe siècle. Dernièrement encore, il exposait ce que fut la Mission de 1817, et le Croir, alors élevée sur l'actuelle place Carnot.

Cléon encore parmi les sujets traités par M. de Lespinasse, les Affranchissements de la Comtesse d'Evry, les Arrivages de la noblesse normande au duc d'Athènes ; les Vieilles chartes nivernaises au Moyen-Age.

En dehors de ces publications, M. de Lespinasse a édité le Roman de la Violette ; les Mémoires de Mlle des Echerolles, et une jolie plaquette des Almanachs nivernais des XVIIIe et XIXe siècles, le Roman de Gérard de Roussillon.

Historien consciencieux, notre très érudit compatriote n'ignorait pas les reproches adressés à l'histoire, d'être une science aride, austère. Bien qu'erronées, ces assertions le blessaient, aussi s'est-il efforcé de faciliter les premières études historiques, de les rendre attrayantes, agréables. Dans ce but, il a vulgarisé les chroniques célébrant le bon roi Louis IX, dans un ouvrage intitulé Vie et Vertus de Saint-Louis et par la publication de ces Mémoires qui nous révèlent la vie douloureuse et tourmentée de son chef d'œuvre, le Terrier, il a contribué à l'étude de la Révolution. Cet ouvrage, nous rappelle M. Desray, charmant Lamartine.

Le chef-d'œuvre de M. de Lespinasse a pour titre : Les Métiers et Corporations de la Ville de Paris, 4 vol. in-folio. Cet ouvrage fait partie de l'histoire générale de Paris et se trouve dans les principales bibliothèques de la capitale, des grandes villes de province et de l'étranger.

Après avoir lué l'historien, le savant, l'érudit, le chercheur de bien, M. de Lespinasse était au premier chef. D'un accueil facile, il était accessible à tous, il était avec la même bienveillance, les grands et les petits. Par ses bonnes paroles, par ses conseils, par ses encouragements, il affermissait les courages et les cœurs, il relevait les âmes.

M. de Lespinasse a représenté, durant de longues années, le canton de Pouzeaux au Conseil général ; candidat à la députation, il fut mis en échec.

Lauréat de l'Institut, de la Société de l'Écologie des Chartes, correspondant des Annales de France, etc., M. de Lespinasse était officier de l'Instruction publique, chevalier de Saint Grégoire le Grand, commandeur de la Couronne de Roumanie, Inscrit à la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts de Nevers, le 8 juin 1867, il fut élu président en 1889 et réélu encore hier. Sous sa direction, cette Société a prospéré et a pu continuer ses séances pendant la dernière guerre. Il avait été choisi comme maire par les habitants d'Horzy.

Avant qu'il était président honoraire du Comité agricole de Nevers.

La disparition de M. de Lespinasse est une grande perte pour le Nivernais, elle causera dans tous les milieux et surtout à Paris-Centre, d'unanimes regrets. Nous aimons le voir dans nos bureaux, où il s'occupait des événements de chaque jour, s'informant de tout nos travaux, nous donnant son opinion sur toutes les questions de politique intérieure et étrangère.

Nous nous inclinons respectueusement devant sa dépouille mortelle, et prions Madame de Lespinasse de vouloir bien nous permettre de nous associer à son chagrin et à son deuil, qui sont aussi les nôtres.

P.-H. SAINT-POL

La brochure de M. Henry Magnard « LA LOI DES DOMMAGES DE GUERRE » : Une loi d'enrichissement ; la loi des dommages de guerre », est en vente aux bureaux de « Paris-Centre ». Prix, 1 fr. 30 ; franco par poste, 1 fr. 65.

LIQUEUR CORDIAL-MÉDOC

Paiement par mandat poste envoyé à l'administration de « PARIS-CENTRE »

NIÈVRE



LE GROUPE (Fondé en 1902)

XIV^e EXPOSITION : 9 avril, 7 mai 1922

Le Groupe d'Emulation Artistique du Nivernais ouvrira sa XIV^e Exposition le 9 avril 1922. Il vient vous y convier. Que votre œuvre soit de tendances avancées ou qu'elle soit de tradition, nous l'accueillerons librement, en cordialité.

Vous avez dû, l'été dernier, profiter des longs soleils pour couvrir ; l'hiver qui finit a dû permettre à d'autres, sous la lampe, les travaux attentifs du burin, du crayon ou de l'aiguille.

Peintres, Sculpteurs, Graveurs, Architectes, Editeurs, Photographes ou Céramistes, nous attendons vos œuvres comme une confirmation du Printemps. Vous qui êtes de chez nous, vous devez à notre vieille Cité vos efforts pour prolonger ceux du passé.

Vous qui êtes d'ailleurs, en goûtant au charme de notre colline, au pied de laquelle se marient la Loire et la Nièvre, avez à cœur d'ajouter la beauté de chez vous à la vie de notre Province.

Le Comité.

Soixante ans d'union parfaite, de travail, d'honnêteté... Quel bel exemple à Blismes !

BLISMES, 16 février. — Notre population vient d'être témoin d'une cérémonie assez rare, pour qu'elle soit signalée. M. et Mme Léonard Coite ont célébré le 12 courant leurs noces de diamant.

La famille Coite est très honorablement connue dans la région. Les parents et les amis, après avoir assisté à la messe universelle se sont réunis autour des deux sympathiques vieillards, pour fêter en famille ce date qui est un cycle de 60 années d'une union parfaite, toute de travail, d'honnêteté et de droiture, donnant ainsi un bel exemple aux jeunes générations.

Que M. et Mme Coite reçoivent en cette occasion, nos plus sympathiques compliments. Un Voisin.

NEVERS

A LA CORRECTIONNELLE

M. DURAND EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON ET 100 FR. D'AMENDE

Mme PANTALON EST ACQUITTÉE

L'audience du tribunal correctionnel est ouverte à 13 h. 35 sous la présidence de M. Vuilleminot.

M. Estorges, substitut, est au banc du ministère public.

Le tribunal rend tout d'abord son jugement dans l'affaire Durand et Pantalón. Nos lecteurs se rappellent les faits.

Mmes Durand et Pantalón sont prévenues d'avoir, de concert et de complicité avec M. G. Durand, commis l'émision de faux-monnaie ou de faux, au préjudice de Mme veuve Fenigère, divers objets mobiliers qui n'avaient été remis à Mme Durand ou à son mari, qu'à titre de dépôt.

Après lecture des attendus du jugement, le tribunal condamne Mme Durand, fille Lescur, à 1 an de prison et à 100 francs d'amende.

La voyante, Mme Pantalón, est acquittée. Nous croyons savoir que M. Hugon, défenseur de Mme Durand, a l'intention de pourvoir en appel de ce jugement.

Une autre affaire dans laquelle M. Hugon fut encore le défenseur, revint devant le tribunal sans doute devant les juges.

Il s'agit d'un procès de fraude sur les vins : M. Barry, marchand de vins, 1, rue de la Banque, est prévenu d'avoir mouillé son vin dans une proportion de 12 %.

M. Barry déclare que jamais — sa clientèle peut en répondre — il ne falsifia sa marchandise.

Quelques instants avant la visite des agents de la répression des fraudes, il venait, dit-il, de procéder à un coupage, et il prétend que le vin prélevé dans sa glacière n'était pas le même que celui prélevé dans la fût.

On entend M. Nourry, agent de la répression des fraudes, qui a opéré le prélèvement. Ce fonctionnaire vient déclarer que l'opération eut lieu d'une façon régulière et que jamais M. Barry ne lui fut parlé du coupage ni du mouillage.

Deux témoins en échange ont entendu, par contre, M. Barry dire à l'agent que le vin des bouteilles n'était pas de même qualité que celui contenu dans le fût.

Après plaidoirie de M. Hugon, tendant à faire bénéficier son client du doute qui subsiste, le tribunal condamne M. Barry, après en avoir délibéré à la peine de 200 francs d'amende, à l'insertion à l'affichage et à 100 francs de dommages-intérêts envers la régie.

Mme Roussillon, femme, déjà condamnée quatre fois pour vagabondage et vol, croque 9 jours de prison pour défaut de carnet anthropométrique.

Ordre du jour : Exposé de la situation morale et financière de la section ; admissions ; élection, renouvellement des membres du bureau et du comité de la section ; désignation des délégués de la section du comité central départemental ; déclarations aux journaux ; fête annuelle de la section ; questions diverses ; le vote par correspondance est admis ; présence indispensable.

Le président : A. BERTHELET.

N.B. — Le trésorier sera à la disposition des camarades pour le paiement des cotisations à partir de 20 heures.

La jeunesse tourbillonne à cœur joie au bal organisé à Decize

Decize, 16 février (de notre correspondant particulier). — Le bal offert par souscription, par la commune et l'industrie de la ville de Decize, a eu lieu l'autre soir, dans la salle du Café du Centre, trop petite, pour contenir la foule, qui dès 9 heures, avait envahi la salle.

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Monnot, pianiste hors pair, avait à peine donné les premiers accords, qu'une quantité de couples charmants de jeunesse et d'entrain commençaient à tourbillonner.

Buffet très bien servi, où tout était à profusion.

Les pauvres n'ont pas été oubliés et une collecte faite par le président et les différents commissaires, a donné 272 francs, qui ont été versés à l'hôpital et au bureau de bienfaisance.

Avant de terminer ce compte rendu, qu'il nous soit permis d'apporter notre tribut de félicitations aux organisateurs. Celles-ci vont d'abord à M. Chevrier, qui est sans contredit l'âme de toutes les fêtes de notre localité, et à tous les commissaires, qui ont parfaitement compris leur rôle et méritent tous les éloges.

Le temps. — Température : minima + 2° ; maxima + 8°.

Pression barométrique : 6 heures, 750 mm ; midi, 749 ; 17 heures, 748.

Temps probable : plus doux, pluies, éclaircies.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, 16, place Président-Wilson, Nevers.)

Enseignement technique. — Création de cours professionnels obligatoires (loi du 25 juillet 1919). — Le maire de Nevers a l'honneur d'annoncer que la commission locale d'enseignement technique est instituée à Nevers, par arrêté ministériel du 13 août 1921. Quatre membres de cette commission sont à désigner par les groupements professionnels de la localité ; 2 délégués ouvriers et 2 délégués employeurs.

En conséquence, les groupements professionnels devant participer à l'élection de ces délégués, sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la mairie, où ils déposeront leurs statuts et un état numérique de leurs membres dûment certifiés. Aucune déclaration ne sera admise après le 28 février.

Le maire arrêtera ensuite la liste des organisations professionnelles et fixera le nombre des délégués appelés à prendre part au scrutin au prorata de leurs membres, d'après les règles usitées pour l'élection des membres du Conseil d'administration de l'Office départemental des Pupilles de la Nation. Les délégués seront désignés par leur groupement ou par leur conseil d'administration. Ils devront être âgés d'au moins 25 ans et jouir de leurs droits politiques. Chaque délégué remplira son bulletin sous enveloppe cachetée, sans signe extérieur, renfermée dans une enveloppe portant en suscription le nom et la signature de l'électeur, la désignation de l'association qu'il représente et le déposera ensuite au secrétariat de la mairie avant le 6 mars, à 16 heures, date et heure auxquelles aura lieu le dépouillement en présence des délégués qui seront présents à 20 heures. — Le maire de Nevers, Pierre Hugon.

Les Poilus Nivernais. — Convocation. — Les Poilus Nivernais de la Section de Nevers sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 18 février à 20 h. 30 du soir à la mairie.

Ordre du jour : Exposé de la situation morale et financière de la section ; admissions ; élection, renouvellement des membres du bureau et du comité de la section ; désignation des délégués de la section du comité central départemental ; déclarations aux journaux ; fête annuelle de la section ; questions diverses ; le vote par correspondance est admis ; présence indispensable.

Le président : A. BERTHELET.

N.B. — Le trésorier sera à la disposition des camarades pour le paiement des cotisations à partir de 20 heures.

Trouailles. — Réclamer à Mme Robert, 13, rue du Chemin-de-Fer, une broche fantaisie, et un mouchoir.

Vers la Rhénanie. — Un train complet de troupes, composé de détachements de plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie, est parti en gare de Nevers au cours de la journée d'hier. Ces troupes sont dirigées sur Dijon d'où elles gagneront la Rhénanie.

Trouailles. — Réclamer à : M. Nion, rue de l'Éperon, un jeune chien ; M. Bonnichon, impasse des Capucins, un jeune chien ; M. Alexandre Charrier, boulevard de Lyon, un portefeuille contenant des pièces d'identité.

Naissance. — Jeannine Mouton, 55, rue du Commerce.

Décès. — Léon Dhubert, 32 ans, marchand de vins en gros, 32, rue de la Rotonde ; Marie Deschamps, 84 ans, veuve de François Lebland, 1, rue de Paris ; Jean-Baptiste Chopin, 73 ans, menuisier, 15 rue de la Barre ; Louis Prioux, 77 ans, tailleur de pierres, 1, rue de Paris ; Louis-René Lebland de Lespinasse, 78 ans, propriétaire, 8, rue du Sorl.

Retrouvé. — Le maire de Dormes vient d'être avisé que le corps du soldat Edouard Bijon, du 157^e d'infanterie, disparu le 2 novembre 1914, a été retrouvé au cimetière de Wytshachte, Belgique, et transféré au cimetière militaire de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire (Pas de Calais).

Réhabilitation. — Le 14 courant, à 14 heures, a eu lieu la réhabilitation du soldat Jean Bonchard, du 2^e régiment de zouaves, ramené de Salonique où il est décédé le 12 décembre 1917. Une nombreuse assistance accompagnait sa dépouille. Sur sa tombe, un impressionnant discours a été prononcé par le docteur Brouillet, maire de Dormes.

Beaulieu. — Albert Daniel, domestique à Beaulieu, s'est blesé assez gravement la main en coupant des épinets.

Audience du 15 février

Président, M. Thionard ; ministère public, M. Guillaumot.

L'audience débute par un débat de chambre de La Charité-sur-Loire et de Cosne, qui ont mis en vente du saucisson dans la fabrication duquel entrait une certaine quantité de fécule. La loi qui défend l'adjonction de ce produit, mais spécifie qu'une partie doit être mentionnée lorsqu'il est en vente. Or, les charités ont oublié l'étiquette. Il n'y a pas eu intention frauduleuse. Le tribunal condamne les délinquants à chacun 25 francs d'amende.

Un Polonais avançant les jougs. Co fut chose laborieuse que de lui faire décliner son nom et son âge. Puis d'un trait il déclare : venu Cosne, touche terre ; Crédit Lyonnais, pas vite donner argent. Revenu à Poungy, pas voir mon patron qui cassé, cassé, puis dans un coup de crosse de fusil et tira un coup de fusil. Et voilà ! Cette histoire paraît tout d'abord obscure. La suite des débats va l'éclaircir.

L'acte de Cosne, si l'on veut, n'est qu'une partie des comptes rendus de son fusil, dans le front français. A sa démolition, il resta en France. Il travailla en ce moment chez M. Just, charpentier, à Poungy. Dernièrement, il déclara des gages à son patron, 1.400 francs. Ce dernier tira une traite sur son patron, Crédit Lyonnais et dit à Crivoitich d'aller la toucher. Mais la banque ne paya pas.

Le Polonais entra et eut une explication avec son patron, M. Just, devant l'habitué inconnu de son courrier, prêt son fusil, dans un coup de crosse sur la tête de Crivoitich et tira un coup en l'air pour lui faire peur. C'est dans un moment d'émerveillement qu'il accompli ce geste et reçut 1.400 francs d'amende ; défendeur : M. Chervier.

Mme Louise Poussard fait opposition à un jugement la condamnant par défaut à 8 jours de prison et 300 francs d'amende pour mouillage de lait. Le tribunal relève la peine de prison.

Gaston Bourgeois avait un ami, sergent rengagé, le jour de l'an, il le traita de « remède », puis ils firent leurs liens d'amitié à coups de pain. La scène se passa au restaurant de la Cloche, à Cosne ; 30 francs d'amende.

Un jeune homme long, imberbe ; c'est Edmond Descaud, 19 ans. Il jouit déjà, malgré son jeune âge, d'une certaine réputation. C'est lui, à ce point actif trois condamnations pour vol, dont une à un an de prison.

Il y a quelques jours, pour un motif futile, il pouva de coups. Mme Legay, rue Pasteur, a été condamnée à 100 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

Le jour de l'an plusieurs « amis » de 14 à 15 ans étaient devant la devanture d'un magasin de cycles, tenu par M. Augendre, gère sur ils se livraient à leur passe temps habituel, souhaitant la bonne année à des personnes qu'ils ne connaissent pas et entravant la circulation. M. Augendre, impatiente, sortit et les invita à circuler et à ce moment, il reçut d'un des dévants ; à ce moment, il reçut d'un des dévants, un coup de poing dans la figure. C'est alors qu'il administra une main basse réaction au gérant.

M. Augendre comparait sous l'inculpation de coups.

Parmi les témoins, M. Sungenon, commissaire déclare que le Garroy est traité par les vendeurs de Cosne, qui insistent journellement les passants.

M. Bouconnot présente sa défense et soutient que son client se trouvait en état de légitime défense ; « Si vous condamnez Augendre, dit-il, ce sera la fin de la rue du Garroy ».

Le tribunal relaxe le prévenu des fins de la poursuite.

Le fils Guyon est condamné à 8 jours de prison par défaut, pour vol d'un billet de 100 francs.

L'audience est levée.

NEULLY

Incendie. — Lundi, à 15 heures, le feu s'est déclaré dans un bâtiment à usage de décharges appartenant à M. Nicolas Nandrol, ancien maire de Neully.

Grâce aux secours apportés sur le champ par les habitants de la localité, les maisons voisines furent protégées ; quant à l'immeuble en question, il fut totalement détruit.

Les pertes ne sont pas seulement quant à partie assurées.

Nos lecteurs sont informés que le journal « Paris-Centre » est mis en vente chez notre distributeur principal, M. BOUZIN, 74, rue de Paris, à Vichy.

A Fourges-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. THIAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

BOURSE DE PARIS

du 16 février

3 % 58,60 ; 3 1/2 % 1914, 87,15 ; 5 % 1915-16, 78,50 ; 4 % 1917, 65,50 ; 4 % 1918 non lib., 64,25 ; Ouest-Etat 4 %, 312 ; Tunis 1892, 364 ; Afrique Occidentale 2 1/2 %, 189 ; Indes 1888, 1910 ; 3 %, 227,50 ; 1912, 211 ; 1917, 500,50 ; Banque de France, 5603 ; Comptoir d'Escompte, 933 ; Crédit Foncier, 810 ; Oblig. comm. 1903, 306,50 ; 1912, 165,75 ; Oblig. Fonc. 1899, 283 ; 1909, 171 ; 5 % 1912 lib., 210 ; Crédit Lyonnais, 1600 ; Société Lyonn. 825 ; Midi, 719 ; Nord, 745 ; Orléans, 882 ; Ouest, 621 ; Métro, 400 ; Nord-Sud, 713 ; Suez, 5659 ; Italien 3 %, 143 ; Japon 1910, 136,55 ; Russes 1897, 18 ; 1898 3 %, 16,50 ; Consolidé, 23,80 ; 1914 3 %, 45,60 ; 1915 3 %, 45,60 ; 1916 3 %, 45,60 ; 1917 3 %, 45,60 ; Rio-Tinto, 1236 ; Sosnowice, 50 ; Briansk, 116.

CHANGES

Londres, 50 3/4 ; New-York, 113 3/4 ; Allemagne, 3 3/4 ; Espagne, 163 1/4 ; Belgique, 35 1/4 ; Danemark, 240 ; Suède, 303 1/4 ; Norvège, 195 1/4.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 16 février. — Le marché est toujours peu actif. Les règlements de quinzaine ont quelcun à été procédé aujourd'hui se sont effectués facilement ; bon nombre de positions avaient du reste été liquidées durant des derniers jours.

L'argent pour report a valu environ 3 %.

Le marché officiel s'est présenté moins mauvais, néanmoins, l'ensemble a encore témoigné de dispositions peu satisfaisantes, notamment en ce qui concerne les valeurs industrielles. Par contre bonne tenue des grandes banques et fermes de valeurs de fonds et valeurs russes.

En coulisse, la cote est restée très bien tenue, on a fini ferme. Les pétroliers ont été dynamisés par les avis de Londres. Valeurs russes également en faveur.

Notre 3 % finit à 58,60.

Le Crédit National reste très soutenu ;

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

AMELIORATION DES RELATIONS PARIS-LISSONNE
Le train de luxe « Sud-Express » qui avait lieu trois fois par semaine entre Paris-Quai d'Orsay et Lissonne est rendu quotidien à partir du 15 février 1922.

"Paris-Centre" à Paris

- Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Bastoul).
Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.
Kiosque 128, boulevard de Clichy, 76 (près la place Clichy).
Kiosque 129, boulevard de Courcelles, 129 (près la place des Terres).

AVIS A NOS LECTEURS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Nous informons nos lecteurs que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pu leur adresser nos publications...

DIRECTEMENT LEURS COMMANDES

L'Administration de "Paris-Centre"
3, Rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Lettres & Brochures
Lettres & Prospectus & Avis
Affiches de tous formats
Faire part Naisances, Mariages, Décès
Cartes de Visite & Programmes
Registres spéciaux & Agendas
Livres de Commerce, etc., etc.

A CEDER POUR RAISON DE SANTE

CAFE-BAL, Conton imp. du Cher, Joli logement. Aff. sériosa...

POUR SE RETIRER DES AFFAIRES

BON CAFE RESTAURANT centre de gde ville. Matériel daté de neuf...

A CEDER

rue du Commerce à Nevers, Droit au bail d'un MAGASIN et logement de 7 pièces...

INDUSTRIEL

Matériel, outillage, cause santé. AFFAIRE pleine prospérité...

VENTES

BEAU BAS ROUGE

obéissant, 10 mois, excellent de garde.

2 A 3.000 KILOS POMMES DE TERRE

Triées, saines, peuvent faire semence au besoin.

DEUX VOITURES

converties, à quatre roues, pour boulangers...

ATTACHEMENT COMPLET

1 jument 3 ans, hai brun, bonne trotteuse...

VIN ROUGE

Excellent de l'Hérault, 9 à 10 degrés...

VIN BLANC

10°, 165 francs l'hecto, mêmes conditions que ci-dessus.

TONNEAUX

ayant contenu de l'encre d'imprimerie.

PERSONNEL

JEUNE HOMME pour réparation vélos.

UN EMPLOYE COMPTABLE

à l'usine KUHLMANN. Ecrite ou se présenter de 11 heures à midi...

MENAGE

de confiance connaissant écriture cocher faisant ménage, cuisinier...

A ECHANGER

UN S'ETTER ANGLAIS Blue Belton, sans grandes taches...

ELECTRO-INSTALLATION

6, rue Pasteur, NEVERS

INSTALLATIONS

en tous genres exécutées par des ouvriers habiles et accomplis

DEVIS GRATUITS

Tout ce qui concerne la QUINCAILLERIE

et la CHASSE - CARTIER -

Successeur de GACON DECIZE (Nièvre)

Avis aux Fermières

HACHOIRS

à Orties et Salades pour l'élevage des Foutels et Dindons

POTERIE - VAISSELLE

en tous genres Mlle GACON Avenue Gambetta LA CHARITÉ

Asthmatiques Bronchiteux : Voici la cure qui vous guérira
Sirop des Vosges CAZÉ
Innombrables les personnes qui nous écrivait proclamant leur guérison. De La Forêt-Bernard (Sartre), nous est parvenue la lettre suivante:

MACHINES AGRICOLES
TH. PILTER
4, Quai de la Jonction
A NEVERS
HERSES A DENTS ELASTIQUES
HERSES ARTICULEES en Z
HERSES A CHAINETTES

Liquidation des Stocks
Réouverture du Camp de Mars-s.-Allier
VENTE
DE BARAQUES, LITS, MATELAS, COUVERTURES, MATERIEL ELECTRIQUE...

ATELIERS PONCEAU
SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre)
Livrable ce suite
VOITURES A BESTIAUX
VOITURES EQUARRISSAGE

LIQUIDATION DE STOCKS
AMERICAINS ET ANGLAIS
CHEMISES FLANELLE - CALECONS - TRICOTS - CHAUSSETTES - VETEMENTS...

Chejers Ministériels

Etude de M° BOURNET, commissaire-priseur de l'arrondissement de Cosne (Nièvre)
VENTE VOLONTAIRE
Aux enchères publiques, le 19 février 1922, à 13 heures, à Cosne (Nièvre), rue Saint-Jacques, n° 6...

CABINETS D'AFFAIRES

MAISONS A VENDRE
libre de location. S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 36, rue Saint-Benoit, à Nevers. Téléphone 1-770

Etude de M° HERAUD, avoué à Moulins et DOUSSON, notaire à Souvigny
vente sur licitation
le vendredi 3 mars 1922 à 13 heures à l'audience des criées du tribunal civil de Moulins.

- 1. D'une propriété
située à la Vallée, commune de Noyant, d'une contenance de 29 hectares 9 ares 35 centiares.
2. D'une Locaterie
située à la Fauchère, commune de Souvigny, contenance 9 hectares 70 ares 80 centiares.
3. D'une Locaterie
située aux Bourris, commune de Souvigny, contenance 13 hectares 58 ares 90 centiares.

A CEDER

Grande ville Centre FONDS D'ALIMENTATION
Belle installation; Bail, 2.000 fr., gérée à la volonté du preneur. Prix modéré.

S'adresser à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, Nevers. Tél. 2-21

Du 1er au 22 Février
RECLAME de Mouchoirs
Prix exceptionnels
Voir les Etagères à la CHEMISERIE New Sport
44, Rue du Commerce, 44 NEVERS
FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

Machines Agricoles
André LUCET
20, Rue du Champ de Foire, NEVERS
CHARRUES Distributeurs d'engrais
HERSES ARTICULEES TARARES
HERSES A RESSORTS TIREURS
CULTIVATEURS BROyeurs
SEMOIRS DE POMMES DE TERRE
COUPE-RACINES CONCASSEURS
Les Meilleures Marques - Les plus bas prix

- Alcyonnnette -
Bicyclette à Moteur 1 H. P. 1/2
Moteur 2 temps
Avec démultiplicateur et débrayage
VILLARD ET PÉARON
61, Rue de Nièvre, NEVERS
ESSAIS ET CATALOGUE SUR DEMANDE

GROS FABRIQUE DE BISCUITS DÉTAIL
NOUGÂTINES - DRAGÉES
- Spécialité de Boîtes pour Baptêmes -
LES PLUS HAUTES RECOMPENSES
AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES
-FONTENAY-
Coniseur-Chocolatier
10 et 12, Place Guy-Coquille
NEVERS
- TELEPHONE 301 -

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE
Jeunes Gens, Hommes et Dames
pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.

SUPERPHOSPHATES
Saint-Gobain et Super-Os. Scories Thomas
Sels de potasse. Sulfate d'ammoniaque
Engrais organiques
Prix courants sur demande aux
ETABLISSEMENTS MAURICEL CORBERY
15, Rue des Merciers, NEVERS
USINE ET CLOS D'EQUARRISSAGE DES FOUILLES

SAVON DECRASSEUR
En Pâte
INCOMPARABLE
Recommandé à Ménages, Industries
En réclame, pour mars seulement
DIX KILOS, franco domicile..... 16 fr.
ULTRA
26, Boulevard de Louvain, MARSEILLE
On demande de BONS REPRESENTANTS

La Maison LERICHE FILS
MOULINS-SUR-ALLIER
Vendra au MARCHÉ GARNOT, le SA MÊDI de chaque semaine:
UN GRAND CHOIX DE FROMAGES D'Auvergne
GANTAL vieux le demi-kilo 3 »
GANTAL nouveau 3 50 »
SAINTE-NECTAIRE 3 »
Façon ROQUEFORT 4 »
2° CHOIX 4 »
GRUYERE extra 4.80 »
3° CHOIX 4 »

BOIS-CHARBONS
Matériaux de construction
J.-B. BOUDOT
16, Rue du Chemin-de-Fer, 16
NEVERS

VIGNES
Producteurs directs ne nécessitant aucun traitement
Grandes quantités disponibles
- ROSIERS -
Collection d'élite dans tous les genres
ASPERGES D'ARGENTEUIL
Greffes de deux ans, Choix extra
CHEVALIER, Horticulteur
1, rue de Mousse. - 4, Pl. Président-Wilson
NEVERS
Demander son catalogue. Tél. 4-22

Moteurs à Essence ou au Gaz
3 A 5 HP. OCCASION
Parfait état de marche -- Installation garantie
Pétrin mécanique, cuve commandée
MOTEURS ÉLECTRIQUES - BOBINAGE
Appareillage électrique pour installation
Ampeules et appareillage pour autos
Petit outillage mécanique, Machines-outils
Alésoirs, Etaux, Filières, Limes, Mèches
Scies, Tarands, etc.
A. OUGEN, (Omnium Français d'Outillage)
6, rue saint-James, FOURCHAMBAULT (Nièvre)

Baume Tue-Nerf Mirigá
MAUX DE DENTS
Général infatigable, instantané, véritable des
Ouvr. la seule préparation guérissant les Maux de dents d'une façon définitive.
PRIX: 4, 75 la boîte, toutes pharmacies. Envoi contre 5 fr.
adressés à: P. GIRAUD, Ph^o, 125, Grande Rue, LYON-OUILLANS
BERNARD, Dépôt, 11, rue du Commerce

CIRAGE-CRÈME A. MUI ARU FANTIN
PAPILLON NOIR
Le demander PARTOUT
Pour la légalisation de la signature ci-contre. - Nevers, le 1922. Le Maire. Certifié véritable par l'imprimeur soussigné. Nevers, le 1922.